

Angers - *Tree Cities of the World* : une reconnaissance internationale qui vient saluer la gestion durable du patrimoine arboré angevin



Photo© Ville d'Angers - Th. Bonnet

La Ville d'Angers vient d'obtenir la reconnaissance *Tree Cities of the World* : une récompense décernée par la FAO, l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et la fondation Arbor Day, une organisation de conservation et d'éducation à l'environnement qui développe des programmes respectueux des écosystèmes.

« Angers est la seule ville française lauréate de ce prix. Nous rejoignons ainsi le réseau des 138 villes aujourd'hui récompensées dans 21 pays au total. Il s'agit du club des villes avant-gardistes dans la gestion de leur patrimoine arboré urbain. Cette reconnaissance est le fruit du travail conjoint entre la Direction Europe & International et la Direction Parcs, Jardins et Paysages de la Ville. C'est la reconnaissance de notre action en matière de transition écologique. Tree Cities of the World fournit un cadre d'action, une orientation et une assistance aux villes lauréates. Cela va favoriser et faciliter les échanges de bonnes pratiques, accélérer l'identification de partenaires potentiels et ouvrir sur un vaste réseau mondial de villes soucieuses de la qualité de leur cadre de vie. Ce prix laisse ainsi espérer de futurs

coopérations, projets, et prix ambitieux », souligne **Benoît PILET**, Adjoint aux Relations internationales et à l'Europe.

Une reconnaissance internationale pour la 1^{ère} ville verte de France

La candidature d'Angers a pu capitaliser sur les points forts de l'action de la collectivité, à savoir : une politique municipale volontariste en matière de transition écologique grâce à l'adoption du [schéma directeur des paysages angevins 2019-2025](#), du [Plan Nature en ville 2021-2025](#), ou encore de la [Charte du Paysage Urbain](#). Les règlements de voirie, le référencement des arbres de rues, les plans de gestion de l'Office national des forêts (ONF), et les boisements labellisés PEFC participent également de cet engagement constant ; tout comme un budget annuel conséquent qui a notamment permis de planter plus de 50 000 arbres en 2020 et un dialogue constructif avec les associations pour faciliter la sensibilisation du public angevin à ces enjeux environnementaux (conventionnement avec les associations Arbres et Fransylva par exemple).

« L'obtention de cette distinction est la preuve que notre travail de préservation de la nature en ville porte ses fruits. Cette reconnaissance internationale vient mettre en lumière la gestion durable et responsable du patrimoine arboricole angevin. Notre politique municipale dans ce domaine est ainsi reconnue tout comme nos bonnes pratiques. Par leur engagement, leur expertise et l'excellence de leur savoir-faire, les Services de la Ville, et notamment la Direction Parcs, Jardins et Paysages, contribuent à faire rayonner Angers au-delà même de nos frontières nationales ; et c'est une très grande fierté », poursuit **Hélène CRUYENNINCK, Adjointe à l'Environnement et à la Nature en ville.**

5 critères ont présidé à l'attribution de ce prix

L'engagement de la Ville. Elle doit disposer d'une déclaration écrite des élus municipaux déléguant la responsabilité de l'entretien des arbres dans les limites de la ville à une instance appelée « *Tree Board* ». À Angers, c'est la mission, au sein de la direction Parcs, Jardins et Paysages, du Service gestion du patrimoine et plus précisément de la cellule patrimoine arboricole.

L'existence de règles claires. La ville candidate doit avoir une politique officielle qui régit la gestion des forêts et des arbres. Ces règles décrivent la manière dont le travail doit être effectué, en citant les meilleures pratiques en vigueur pour l'entretien des arbres et la sécurité des travailleurs ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect. Angers se démarque ainsi par la qualité de la gestion de ses forêts urbaines, sa politique de plantation d'arbres signaux, d'arbres de rues, de vergers, etc ; mais également grâce à son PLUi qui inclut diverses protections du patrimoine arboré (Espaces Boisés Classés, Arbres remarquables, présences arborées reconnues, haies, ripisylves et alignements d'arbres, axes structurants paysagers, etc). Par ailleurs, des expertises phytosanitaires sont menées régulièrement sur les arbres de rues, des tailles d'entretien sont réalisées tous les 5 ans pour les arbres d'alignement (arbres en port libre) et le recours aux élagueurs disposant d'un certificat d'élagage est privilégié.

La connaissance de son patrimoine arboricole. Chaque candidat doit disposer d'un inventaire ou d'une évaluation à jour des ressources arboricoles locales afin de pouvoir établir un plan à long terme efficace pour la plantation, l'entretien et le retrait des arbres lorsque cela est nécessaire. La ville d'Angers compte, à ce jour, un peu plus de 110 000 arbres.

L'attribution de ressources. Les villes candidates doivent également disposer d'un budget annuel consacré à la mise en œuvre régulière du plan de gestion des arbres. C'est le cas de la Ville d'Angers qui dispose d'un budget d'investissement et de fonctionnement destinés à l'entretien des arbres de rues, boisements, parcs et jardins.

La capacité à célébrer ses réalisations. La ville candidate doit, enfin, organiser chaque année une fête des arbres pour sensibiliser les habitants et rendre hommage aux citoyens et aux membres du personnel qui mettent en œuvre le programme de préservation des arbres. À Angers, un conventionnement existe depuis 2019 avec Fransylva, la Fédération des Syndicats de Forestiers Privés en France, afin de proposer des animations autour de l'arbre en ville. La journée de la forêt, qui a lieu chaque année au mois de Mars, sauf exception du fait de la crise sanitaire, participe de cette dynamique de célébration.

*« Nous avons su faire valoir la force de notre dossier et je m'en réjouis. J'y vois un encouragement à poursuivre les efforts que nous menons en faveur de la préservation de l'environnement face aux défis immenses qui sont devant nous : dérèglement climatique, explosion des coûts de l'énergie, nécessité d'une bonne gestion des eaux pluviales, lutte contre l'érosion des sols, etc. Les instances de Tree Cities of the World rappellent utilement que les arbres rapportent 3 à 5 fois plus que leur coût grâce aux nombreux bénéfices qu'ils procurent », conclut **Benoît PILET**.*

Pour toute demande d'information : relations.presse@ville.angers.fr